

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 9 décembre 2024, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 32-2024 régissant l'usage et la tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité municipale.**

Ledit règlement 32-2024 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 10 décembre 2024.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal qui est situé temporairement au 86, Place du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, ce 10 décembre 2024.

Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité le 10 décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10 décembre 2024.

Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière